MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 19 janvier 2015

PREAVIS N° 1/2015

Réfection de la toiture de la Chapelle de La Forclaz
Demande de crédit

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour financer les travaux de réfection de la toiture de la Chapelle de La Forclaz.

2. Situation

La toiture de la Chapelle, construite en 1945 et 1946, a été refaite au début des années huitante et le poids des ans se fait sentir. Des infiltrations d'eau ont été constatées et la Municipalité, soucieuse de maintenir en bon état son patrimoine, estime nécessaire de rénover totalement la toiture de ce bâtiment.

La Municipalité, également soucieuse des finances communales, a demandé des offres non seulement pour la réfection de la toiture en tavillons mais également en bardeaux Prefa et en ardoises fibrociment. Si la variante « bardeaux » a très rapidement été écartée pour des raisons esthétiques, celle en « ardoises fibrociment » a retenu l'attention de l'autorité exécutive notamment pour des raisons de la durabilité et de garantie du produit.

La Chapelle de La Forclaz ayant obtenu une note de *2* lors du recensement architectural de la commune d'Ormont-Dessous en 1997, les deux variantes de couverture « tavillons » et « ardoises fibrociment » ont été soumises au service immeubles, patrimoine et logistique, division du patrimoine.

L'examen de la demande auprès de la section monuments et sites fait ressortir les points suivants :

Dans le cadre de l'inventaire des sites construits à préserver en Suisse (ISOS), il faut considérer La Forclaz comme un village d'intérêt national. A ce titre, la conservation de la substance matérielle des constructions remarquables doit être conservée.

La Chapelle est un bâtiment majeur et emblématique du village de La Forclaz. Par sa position légèrement dominante, et la présence de son clocher, ce bâtiment marque le paysage construit au cœur d'une très belle vallée. Les techniques de construction, ainsi que la couverture en tavillons, participent à l'identité et la singularité du bâtiment et du village.

Dans le cadre de la réfection de la toiture, il est important que cette singularité puisse être maintenue.

Le tavillon fait partie des valeurs essentielles que la nouvelle loi vaudoise sur la protection du patrimoine mobilier et immatérielle (LPMI) vient de protéger. Cet art de la construction spécifiquement alpin doit être sauvegardé et pris en considération chaque fois que cela est possible.

La section monuments et sites invite la Municipalité à choisir la réfection de la toiture en tavillons.

3. Proposition

Compte tenu de l'examen de la demande et des conditions particulières formulées par la section monuments et sites, la Municipalité propose la réfection de la toiture de la Chapelle de La Forclaz en tavillons.

Les tavillons seront fournis par le groupement forestier Leysin - Les Ormonts et le travail sera exécuté par M. Olivier Veuve, spécialiste dans la pose de tavillons.

La totalité de la ferblanterie va être changée, soit : chéneaux, bavettes, etc. Le tout sera exécuté en cuivre. Afin d'éviter que la neige tombe du toit, des lattes à neige en bois seront posées.

La Municipalité suggère de profiter de la réfection de la toiture pour installer une isolation performante sur l'ensemble de la toiture, y compris le clocher et propose de poser :

- un pare vapeur synthétique ;
- une isolation Roxon Teto en polystyrène d'une épaisseur de 140 mm avec sous couverture intégrée.

Ce type d'isolation est ce que l'on peut poser de mieux sur ce genre de réfection. Sa valeur énergétique est nettement supérieure à une isolation standard en laine de verre de 200 mm d'épaisseur.

Faisant suite à ce qui précède, votre Municipalité, soucieuse de contribuer favorablement aux économies d'énergie, estime faire tout son possible en investissant judicieusement pour le futur et de ce fait poser une pierre sur l'édifice du système permettant un tant soit peu de ralentir le réchauffement climatique.

Les travaux seront assurés par des entreprises locales.

Dans l'expectative de trouver de la pourriture dans la charpente lors du démontage un poste « divers et imprévus » est prévu.

4. Coût des travaux

Toiture		**Fr. 72'820.00**
Démontage de la couverture existante (300 m^2)	Fr.	5'700.00
Mise en bennes, transport et taxe de décharge	Fr.	3'800.00
Fourniture et pose rangs de départ s/chanlattes (40 m^2)	Fr.	2'320.00
Fourniture des tavillons (300 bosses)	Fr.	19'500.00
Pose des tavillons (300 m^2)	Fr.	21'000.00
Plus-value pour autoclavage et transport	Fr.	9'900.00
Plus-value pour faîtage simple (20 m^2)	Fr.	1'800.00
Si faîtage aéré (+grillage cuivre 20 m^2)	Fr.	3'300.00
Plus-value pour base clocher tourné	Fr.	3'000.00
Transport sur toiture (lattage et tavillons)	Fr.	2'500.00

Façade Ouest			**Fr. 7'155.00**
Démontage de la couverture existante (17 m²)	Fr.	323.00	
Pliage des clous et mise en benne : compris dans la rubrique toiture			
Fourniture et pose rangs de départ s/chanlattes (4 m²)	Fr.	232.00	
Fourniture et pose des tavillons ronds (17 m²)	Fr.	5'100.00	
Plus-value pour clocher	Fr.	1'500.00	
Ferblanterie			**Fr. 14'552.00**
Chéneau dév. 33 cm (40 m'l)	Fr.	1'760.00	
Crochets Syma (64 pièces)	Fr.	1'472.00	
Fond rond (4 pièces)	Fr.	268.00	
Dilatation (2 pièces)	Fr.	204.00	
Naissance droite à suspendre (4 pièces)	Fr.	188.00	
Bavette de chéneau (40 m'l)	Fr.	1'920.00	
Bavette de ventilation avec Grille (40 m'l)	Fr.	2'560.00	
Grille de ventilation au faîtage (40 m'l)	Fr.	1'560.00	
Crochets barre à neige (24 pièces)	Fr.	1'800.00	
Barre bois (40 m'l)	Fr.	1'920.00	
Raccord au tuyau de descente	Fr.	900.00	
Isolation			**Fr. 67'990.00**
Démontage lambris 27 mm et dépose dans bennes (300 m²)	Fr.	3'000.00	
Evacuation à la SATOM (2 bennes)	Fr.	1'300.00	
Fourniture et pose d'un lambris rainé-crêté (300 m²)	Fr.	12'600.00	
Pare vapeur synthétique	Fr.	3'750.00	
Isolation Roxon Teto 140 mm sous couverture intégrée (300 m²)	Fr.	24'600.00	
Carrelets de bord et larmiers (40 m'l)	Fr.	1'800.00	
Contre lattage avec taquets d'étanchéité (300 m²)	Fr.	4'200.00	
Lambris brut pour tavillons (300 m²)	Fr.	9'000.00	
Vire-vents doubles (72 m'l)	Fr.	3'240.00	
Isolation clocher, pignons, rives, etc.	Fr.	4'500.00	
Échafaudages			**Fr. 6'770.60**
Total			*Fr. 169'287.60*
TVA			Fr. 13'543.00
Divers et imprévu			Fr. 14'500.00
Total TTC			**Fr. 197'330.60**
Arrondi à			**Fr. 197'500.00**

5. Financement

Ces travaux seront financés par les liquidités provenant de la vente des différentes propriétés communales et amortis sur une durée de 30 ans.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 1/2015 du 19 janvier 2015,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 197'500.00 destiné au financement des travaux de réfection de la toiture de la Chapelle de La Forclaz ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur 30 ans.**

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic — La Secrétaire

Annie Oguey — Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 janvier 2015

Délégué municipal : M. Philippe Morier, Municipal